

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

du 14 Octobre 1993

DECRET N° 93-485 /MFPRA-DGFP-
DGCA-SAV portant inscription au
tableau d'avancement au titre de
l'année 1991 des Professeurs de
Lycée des Cadres de la Catégorie
A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) et dres-
sent la liste des Fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à
l'ancienneté à trois (3) ans
en tête : BITSINDOU Albert.

(/ISAS : LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant
refonte du statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5
Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des
Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;
(/u le décret 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des révi-
sions des situations administratives ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le Procès-verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 23 Mars 1992.

() E C R E T E :

.../...

~~Article 1er~~ : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1991 les Professeurs de Lycée des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

POUR LE 7^e ECHELON

A deux (2) ans

- BITSINDOU (Albert), en ~~service à Brazzaville~~
- EKOYA (David), en ~~service à Brazzaville~~
- EPENDA Théodore, en ~~service à Brazzaville~~
- LAKI-LAKA (Lambert), en ~~service à Brazzaville~~
- LONGUENIEKE (Camille), en ~~service à Brazzaville~~
- LOUZOLO (Guillaume), en ~~service à Kinkala~~
- MAKOUNBOU Daniel, en ~~service au Pool~~
- MAKOUNDOU (Pierre), en ~~service à Brazzaville~~
- MANKANKANI (Gaston), en ~~service à Kinkala~~
- MASSOUKA (Célestin), en ~~service à Brazzaville~~
- MBAMA NGAPORO IBOLAMBWANDE, en ~~service à Brazzaville~~
- MENGUE (Jean Gustave), en ~~service à Brazzaville~~
- MIENANDI (Alexandre), en ~~service à Brazzaville~~
- MOKOKO (Roger Patrice), en ~~service à Brazzaville~~
- MOUYABI-MBERI (Fidèle), en ~~service à Brazzaville~~
- NGANGA (Barthélémy), en ~~service à Brazzaville~~
- NGONGUIA Christophe, en ~~service à la Cuvette~~
- NGOUOLALI née NKAMA (Rose), en ~~service à Brazzaville~~
- NKOUNKOU (Sébastien), en ~~service à Brazzaville~~
- NSINOU (François Hyacinthe), en ~~service à Brazzaville~~
- NZOBADILA (Bernard), en ~~service à Pointe-Noire~~
- OUAYA (Michel), en ~~service à Brazzaville~~
- PANDZOU (Pierre), en ~~service à Brazzaville~~
- AMOYO, en ~~service à Brazzaville~~
- BIANSOUMBA (Joachim), en ~~service à Brazzaville~~
- SAMBA MAHOUKOU (Jean Louis), en ~~service à Brazzaville~~
- TCHIASSISSA (Antoine), en ~~service à Brazzaville~~
- TCHITOMBI KOKOLO (Dieudonné), en ~~service à Pointe-Noire~~
- WAMBI (Bruno), en ~~service à Brazzaville~~
- PACKA TCHISSAMBOU (Bernard), en ~~service à Brazzaville~~
- OTCHOUA (Firmin), en ~~service à Brazzaville~~
- SOUKA née NTINOU Monique, en ~~service à Brazzaville~~
- MPANDZOU (Germain), en ~~service à Brazzaville~~
- OKOKO née IMANGUE (Agathe), en ~~service à Brazzaville~~

.../...

A trente (30) mois

- FOLO (Gabriel) en service en Angola
- GANDA (Pierre Célestin, en service à Brazzaville
- KEDY (Eduard, en service à Brazzaville
- MAKITA (André, en service à Brazzaville
- MATSIONA (Jean, en service à Brazzaville
- MOUNDILA (André, en service à Pointe-Noire
- MOUNKALA (Valentin, en service à Brazzaville
- MPOTO-NGOMA (Valère, en service à Brazzaville
- OUBOTH (Charles, en service à Brazzaville
- BANIEKONA (Simone, en service à Brazzaville
- BONGOLO (Marcel, en service à Brazzaville
- PONGUI-MAXIMA (Grégoire, en service à Brazzaville
- TSOBAKANI (Bernadine, en service à Brazzaville
- MANGBELE (Eugène, en service à Brazzaville.

Article 2.- Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois(3) ans.

ELCUNGA (Georges, en service à Brazzaville
NIEME (Daniel, en service à Brazzaville.

Article 3.- Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 14 Octobre 1993

Par LE PREMIER MINISTRE, CHIEF DU
GOUVERNEMENT;

LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES,


-Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-


Jean Prosper K O Y O .-

AMPLIATIONS :

-JORG	1
-DGFP/DGCA	3
-DGFP/BST	3
-DGB	3
-DGCF	3
-DPAA/MEN	5
-B/SOLDE	2
-DOSSIERS	50
-INTERESSES	50
-SGG/BC	3.-